



Envoyé en préfecture le 17/06/2024  
Reçu en préfecture le 17/06/2024  
Publié le 25/06/24  
ID : 048-200069151-20240613-DELIB\_2024\_083-DE

République française  
Département de la Lozère  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 13 juin 2024 à 18 heures

Date de Convocation 06 juin 2024

<p>Membres en exercice : 35</p> <p>Présents : 25 Votants : 32 Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille Vingt-quatre et le 13 juin, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p><b>Présents</b> : Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, François ROUVEYROL, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Régine DOUSSIÈRE, Maurice DUNY, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Jaclyn MALAVAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p><b>Représentés</b> : Serge VEDRINES pouvoir à Henri COUDERC, Damien ARMAND pouvoir à Flore THEROND, Francis DURAND pouvoir à Daniel GIOVANNACCI, Serge GRASSET pouvoir à Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL pouvoir à Martine BOURGADE, Daniel REBOUL pouvoir à René JEANJEAN, Bernard RIEU pouvoir à Christian ALBARIC,</p> <p><b>Excusés</b> : Serge VEDRINES, Emmanuel ADELY, Damien ARMAND, Michel COMMANDRE, Francis DURAND, Serge GRASSET, Claudie MARTIN-PASCAL, Daniel REBOUL, Bernard RIEU, Jean WILKIN</p> <p><b>Absents</b> :</p> <p><b>Présents non votants</b> :</p>
---	--

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent PRATLONG

**DELIB-2024-083 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF MAS ST CHÉLY ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX DÉLÉGATION AU BUREAU**

Le Conseil communautaire,

**VU** la délibération n°DELIB\_2020\_144 du 17 décembre 2020 qui autorise le lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant le projet de réhabilitation de l'assainissement collectif de Mas-Saint-Chély - Caussignac ;

**VU** la décision du président n°DECPRE\_2022\_008 du 11 octobre 2022 qui attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour ce projet au cabinet SUD INFRA Environnement, pour un montant de 24.350,00€HT ;

**VU** la délibération n°DELIB\_2023\_034 du 2 mars 2023 qui acte le principe de déposer une demande de financement au titre de la DETR 2023, pour financer ce projet de réhabilitation ;

**VU** la délibération n°DELIB\_2023\_069B du 6 avril 2023 qui valide l'avant-projet pour un montant global de l'opération de 500.000,00€ HT et sollicite les financements concernant le projet de réhabilitation de l'assainissement collectif de Mas-Saint-Chély - Caussignac ;

**VU** la délibération n°DELIB\_2023\_138 du 16 novembre 2023 qui valide le montant global de l'opération de 500.000,00€ HT ;

**VU** la délibération n°DELIB\_2024\_063 du 04 avril 2024 qui autorise le lancement de la consultation des marchés de travaux ;

**CONSIDÉRANT** le dépôt du dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne en date du 4 juillet 2023, pour un montant de 500.000,00€, avec un taux de financement à hauteur de 50%, soit un montant de subvention de 250.000,00€ ;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté attributif n°2023-255-018 en date du 12 septembre 2023 attribuant une subvention de 150.000,00€ au titre de la DETR 2023, soit un financement à hauteur de 30% ;

**CONSIDÉRANT** le lancement de la consultation des entreprises de travaux avec la publication de l'avis d'appel à la concurrence le 11 avril 2024 sur la Lozère Nouvelle et la plateforme de dématérialisation et la date de remise des offres fixée au 21 mai 2024 ;

**CONSIDÉRANT** les offres reçues et l'analyse des offres en cours d'établissement par le maître d'œuvre qui nécessite davantage de temps pour engager une négociation, plus particulièrement pour le lot 2 « Station d'Épuration Filtre Planté de roseaux », qui est au-dessus de l'estimation prévisionnelle du maître d'ouvrage ;

ASSAINISSEMENT MAS ST CHELY			
	LOT 1 - Réseaux	LOT 2 - STEP	TOTAL
ESTIMATION HT	163 492 €	239 505 €	402 997 €
Candidat 1	123 973 €		123 973 €
Candidat 2	132 138 €		
Candidat 3	177 080 €		
Candidat 4	0 €	0 €	
Candidat 5	251 098 €	298 950 €	298 950 €
Candidat 6		380 924 €	
Candidat 7	131 922 €		
Candidat 8	187 577 €		

422 923 €

19 926 €

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,**

**DÉLÈGUE** au Bureau communautaire l'attribution des marchés de travaux relatifs à l'opération de réhabilitation de l'assainissement collectif de Mas Saint Chély,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer les marchés et tous actes et pièces utiles se rapportant à cette affaire.

**Le Président,**  
Henri COUDERC



**Le secrétaire de séance,**  
Vincent PRATLONG

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).